

FORMALISER POUR NOS PROFESSIONNELLS UN DISPOSITIF D'AIDE AUX AIDANTS

Engagement 4

► Contexte

Afin de soutenir et prendre soin de ceux qui soignent, la direction s'engage dans la mise en place d'un dispositif d'aide aux aidants.

A cela s'ajoute le contexte francilien : le temps de trajet important et l'éloignement de l'entourage familial.

Le professionnel de santé peut être, de façon assez naturelle, surinvesti dans son rôle d'aidant familial. Le sentiment d'absence de coupure entre vie professionnelle et personnelle rend cette situation d'autant plus difficile.

Dans le respect des convictions de chacun, les directions des ressources humaines procéderont, sur la base du volontariat, à l'identification annuelle de la population concernée.

► Objectifs

De ce diagnostic, un plan d'action sera mis en place dès 2022 :

- Repérer les personnels aidants afin de dimensionner la population concernée par ce dispositif dans une population qui avance en âge, ou de jeunes parents
- Assurer le suivi et la réactualisation du dispositif

Proposer un appui institutionnel aux aidants

- Dédier du temps du service de santé au travail aux aidants professionnels afin d'effectuer les démarches sur le temps de travail
- Trouver l'étiayage pour son proche en lien avec l'offre de soins de l'établissement et/ou des relais associatifs
- Adapter le temps de travail de l'aidant

Offrir une palette de services

- Bulle bien-être, salle de sport
- Crèche
- Livraison de paniers repas
- Services à la personne

